Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Centre d'analyse stratégique

Avril 2011
n° 217
LA NOTE D'ANALYSE
Questions sociales

Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ?

Avec un taux de pratique sportive au moins hebdomadaire de 48 % chez les adolescents et les adultes, la France se situe dans la moyenne européenne. Malgré une large démocratisation depuis plus d'un siècle, le sport reste soumis à de nombreux discriminants comme le revenu, le diplôme, l'âge, le genre et le territoire. S'il est avant tout récréatif et le fruit de choix individuels, il n'en constitue pas moins un enjeu collectif, au même titre que l'activité physique – qui englobe des formes d'exercice comme les déplacements quotidiens, le travail domestique, voire certains aspects de l'activité professionnelle. Aussi font-ils tous deux, aujourd'hui, l'objet d'une attention croissante des acteurs publics (ministère des Sports, collectivités locales, Union européenne) comme privés (fédérations, clubs, entreprises). Le sport et l'activité physique semblent toutefois devoir répondre à des attentes toujours plus exigeantes, qui peuvent apparaître parfois paradoxales. Indépendamment du plaisir qu'ils procurent, ils sont censés contribuer au lien social, prévenir le développement de certaines pathologies et œuvrer à l'amélioration du bien-être des individus, y compris dans le monde du travail. Leurs vertus peuvent être idéalisées, au point que certains évoquent le risque d'une instrumentalisation. L'offre sportive, en France, est-elle adaptée à la pratique de masse non compétitive ? Quelles sont les incitations les plus efficaces à la pratique, par tous, d'un sport ou d'une activité physique ? Faut-il influer sur la demande et, si oui, comment ? Quels sont les types d'acteurs qui doivent agir et dans quelle mesure, afin de concilier objectifs de politique publique et respect des préférences individuelles ?■

PROPOSITIONS

1. Assurer une large diffusion au recensement des équipements sportifs par zone géographique actuellement mené par le ministère des Sports, afin d'initier une réflexion approfondie sur l'offre d'équipements dans les territoires, sur les plans quantitatif et qualitatif.
2. Développer en club des activités non compétitives et une offre de service sportif pour tous les publics ; sensibiliser, former et accompagner les bénévoles à cette dimension.
3. Intégrer des équipements sportifs et des dispositifs d'incitation à l'activité physique dans les aménagements urbains et architecturaux.
4. Miser sur le plaisir et le bien-être dans les actions de communication incitant à la pratique d'une activité physique régulière.
5. Lancer un programme de définition des bonnes pratiques en médecine de ville permettant d'intégrer l'activité physique dans le traitement de certaines pathologies.
6. Conduire, en lien avec les organisations patronales et syndicales, une étude relative aux bénéfices de l'activité sportive sur le bien-être et la santé des salariés en entreprise.

LES ENJEUX

Avec l'inscription du sport dans le Traité de Lisbonne, l'Union européenne souhaite désormais promouvoir l'action des États membres et des collectivités locales en matière de politiques sportives. L'ouverture, par le ministère français des Sports, le 29 mars 2011, d'une "Assemblée du sport" qui renforcera la collaboration des acteurs publics et privés s'inscrit dans cette logique.

Une politique de promotion du sport et de l'activité physique[1] doit s'appuyer sur un diagnostic des pratiques de masse des adultes et des jeunes en France et en Europe (hors obligation scolaire). Depuis quelques années, l'offre sportive a évolué et le sport comme l'activité physique sont dorénavant associés à certaines politiques publiques sociales, territoriales et environnementales. Ils sont de surcroît devenus un élément-clé dans le combat mené par les pouvoirs publics contre la sédentarité et les pathologies qui en découlent. Enfin, dans les entreprises, l'encouragement à la pratique sportive, dont les effets sont encore à mesurer, semble relever de plus en plus de stratégies managériales. Comment inciter les individus à pratiquer une activité physique ou sportive la plus régulière possible tout au long de la vie (et pas seulement lorsqu'ils y sont obligés, comme à l'école) ?

LA PRATIQUE SPORTIVE DES FRANÇAIS : ÉTAT DES LIEUX

La France dans la moyenne européenne

Il est difficile de mesurer précisément la pratique sportive en France et en Europe, en premier lieu parce que, dans les enquêtes, **le sport peut être confondu avec l'activité physique.** En outre, qu'il s'agisse de sondages – où l'appréciation par chacun de sa propre pratique est subjective –, ou du recensement des licenciés en clubs, l'utilisation des informations recueillies nécessite une certaine prudence.

Plusieurs indicateurs permettent cependant d'établir que **la France se situe dans la moyenne européenne en termes de fréquence, de type et de lieu de pratique.**

Ainsi, en 2009, **48 % des Français** âgés de 15 ans et plus déclaraient **faire du sport "régulièrement" ou "assez régulièrement"** (au moins une fois par semaine). Un pourcentage plus élevé que la moyenne européenne (40 %) mais très en deçà de celui des pays du Nord (Suède : 72 %, Danemark : 64 %, Pays-Bas : 56 %) (tableau 1).

Tableau 1.
Fréquence de pratique d'un sport dans les pays européens, en % de la population (sondage)

	Régulièrement	Assez régulièrement	Rarement	Jamais
Moyenne UE	9	31	21	39
France	**13**	**35**	**18**	**34**
Allemagne	9	40	20	31
Danemark	15	49	18	18
Royaume-Uni	14	32	22	32
Suède	22	50	22	6
Pays-Bas	5	51	16	28
Grèce	3	15	15	67

Source : Eurobaromètre, 2009

Si l'on élargit le sondage à l'**activité physique,** comme la marche, la bicyclette ou le jardinage, ce sont **75 % des Français** qui revendiquaient une pratique "régulière" (moyenne européenne : 65 %).

Au quotidien, toujours en 2009, les déplacements non motorisés, notamment entre le domicile et le travail ou l'école, concernaient un quart des Français (26 %), pour une moyenne européenne de 31 %[2] (tableau 2).

(1) Les sociologues du sport définissent généralement ce dernier comme un ensemble d'activités corporelles régies par des règles et pouvant donner lieu à une compétition. Pour l'Organisation mondiale de la santé, l'activité physique correspond à "toute force exercée par les muscles squelettiques qui entraîne une dépense d'énergie supérieure à celle du repos" et qui "augmente la fréquence cardiaque, donne une sensation de chaleur et provoque un léger essoufflement".

(2) Source : Eurobaromètre 2009.

Tableau 2.

Lieu de pratique d'un sport ou d'une activité physique (en %, plusieurs réponses possibles)

Pays	Dans un parc, dans la nature	Sur le trajet domicile - travail, école ou commerces	Dans un centre de fitness	Dans un club ou un centre sportif	Au travail
UE 27	48	31	11	19	8
Danemark	64	32	20	26	15
Allemagne	60	27	12	24	7
Grèce	27	63	13	7	14
France	**52**	**26**	**2**	**23**	**13**
Pays-Bas	40	32	19	35	9
Suède	51	25	31	19	7
Royaume-Uni	39	28	14	19	9

Source : Eurobaromètre, 2009

À noter l'importance de la marche "utilitaire", qui correspond pour une bonne part aux déplacements domicile-travail ou domicile-école. D'après le sondage dont est issu le tableau 3, 19 % des Français de 15 ans et plus effectueraient des trajets à pied "utilitaires" plus d'une fois par semaine.

Par ailleurs, les Français semblent apprécier **la marche, la natation et le vélo dits de loisir** (tableau 3).

Tableau 3.

Activités physiques et sportives déclarées par les Français (en %)

	En vacances seulement	Maximum une fois par semaine	Plus d'une fois par semaine
Marche de loisir	10	25	18
Natation de loisir	11	10	3
Marche utilitaire	1	4	19
Vélo de loisir	7	12	4
Jogging	3	8	3
Vélo utilitaire	0	1	2

Source : CNDS, INSEP, MÉOS, 2010

Les Français sont 52 % à pratiquer le sport principalement **hors des infrastructures spécifiques** – dans un parc, une forêt ou dans la rue – contre une moyenne européenne de 48 % (le Danemark et l'Allemagne se situant nettement au-dessus). Ils sont seulement 23 % à le faire dans un club ou un centre sportif (moyenne européenne : 19 %, les Pays-Bas se distinguant avec 35 %). En outre, 2 % des Français fréquentent un club de **fitness,** ce qui constituait en 2009 **le pourcentage le plus bas d'Europe,** la moyenne étant de 11 %, avec des pointes de 19 % à 31 % pour les pays du Nord (tableau 2).

Ce chiffre de 2 %, qui semble largement résulter d'un **faible taux de réabonnement en club** d'une année sur l'autre (en 2010, ce taux était d'environ 20 %, contre 30 % à 50 % en moyenne en Europe, et jusqu'à 70 % aux États-Unis[3]), dénote une forte **individualisation de la pratique.** Il peut signifier que la **pratique organisée** est jugée en France **trop contraignante** en termes d'horaires, d'activités ou de prix[4].

Enfin, la pratique d'un sport **sur le lieu professionnel** demeure **faible** en France (13 %) et plus encore au niveau européen (8 %), avec certes un taux de 15 % au Danemark mais de seulement 7 % en Allemagne et en Suède ou de 9 % aux Pays-Bas, ce qui peut aussi se lire comme l'indice d'un fort potentiel de développement (tableau 2).

Certains observateurs voient dans le choix croissant en faveur d'une pratique individuelle, en dehors de tout cadre institutionnel, **le reflet d'une évolution sociale occidentale** qui valorise les idéaux d'**autonomie** et d'**hédonisme.** Le sport "[enracine] les valeurs politiques de la démocratie (…) dans la quotidienneté la plus banale"[5] : il s'agit de se détacher des contraintes, d'adapter les règles[6], de s'épanouir avant tout. Le pratiquant peut lui-même créer ses propres normes (en se fixant des objectifs) et jouir des valeurs attribuées aux pratiques ludiques[7].

Persistance de fortes disparités socio-économiques et culturelles

En 2009, 15,5 millions de licences sportives ont été délivrées en France, tous âges confondus. Ce nombre, en augmentation constante depuis 1990 – quoique moindre ces dernières années –, doit cependant être relativisé. Tout d'abord, un individu peut posséder plusieurs licences[8]. Ensuite, cela **masque de fortes inégalités territoriales, socio-économiques et culturelles, d'âge et de genre.**

(3) Selon la Commission de sécurité des consommateurs.
(4) Aux États-Unis, les clubs ouvrent généralement dès l'aube et ferment tard le soir, ce qui n'est pas le cas en France.
(5) Ehrenberg A. (2004), "Sport, égalité et individualisme", *in* Tronquoy P. (dir.), "Sport et société", *Cahiers français,* n° 320, Paris, La Documentation française, p. 46.
(6) Travert M. (2003), *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école,* Paris, L'Harmattan.
(7) Pégard O. (2004), "Du stade à la rue : pour une anthropologie des signes publicitaires", *Communication et langages,* n° 142.
(8) Centre national pour le développement du sport (CNDS), Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), Mission des études, de l'observation et des statistiques (MÉOS), *Enquête sur la pratique physique et sportive,* 2010. Étude réalisée auprès des Français âgés de 15 à 75 ans. *NB :* l'enquête ne distingue pas l'activité physique du sport de masse.

En premier lieu, les individus vivant **en zone urbaine sont plus "sportivement actifs"** que ceux demeurant en zone rurale[9]. En outre, la pratique **décroît régulièrement avec l'âge :** en 2003, si 90 % des Français âgés de 15 à 24 ans déclaraient faire du sport plus ou moins régulièrement, cette proportion descendait à 82 % pour les 25-44 ans, avant de chuter à 37 % pour les plus de 65 ans[10]. En 2009, 43 % des Français ne pratiquant aucun sport ou activité physique avaient plus de 65 ans[11].

De plus, quel que soit l'âge, **les hommes font plus souvent du sport** que les femmes (mais l'écart se réduit à mesure que l'on gravit l'échelle sociale)[12].

Enfin, d'une manière générale, la régularité de **la pratique augmente avec le niveau social, de diplôme ou de revenus**[13]. Ainsi, le taux d'adhésion à un club sportif s'avère beaucoup plus fort pour les catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures que pour les autres (tableau 4).

Tableau 4.

Taux d'adhésion (en %) des Français à une association/un syndicat selon la catégorie socioprofessionnelle

	Sport	Culture	Loisirs	Syndicat, groupement professionnel
Agriculteurs	5,4	5,2	6,0	16,5
Artisans	11,3	4,1	6,6	3,4
Cadres supérieurs	19,7	10,9	4,1	13,0
Professions intermédiaires	19,3	7,0	5,0	13,1
Employés	10,7	4,8	2,9	10,7
Ouvriers	12,0	2,3	3,6	9,4
Ensemble	14,3	5,6	4,0	11,0

Source : INSEE, 2008

La pratique sportive des **enfants** semble étroitement **corrélée au niveau d'étude des parents :** plus ceux-ci sont diplômés, plus leurs enfants pratiquent un sport, notamment en club. Ce serait d'autant plus vrai pour les filles[14]. En outre, **lorsque les parents sont sportifs, leurs enfants ont une probabilité plus grande de l'être aussi**. Cependant, l'entrée dans l'adolescence diminuerait l'influence parentale dans le choix du sport pratiqué, au profit du groupe d'amis[15].

D'après les sondages, c'est essentiellement le **manque de temps** qui grèverait la pratique sportive (il était invoqué par 43 % des Français en 2009, la moyenne en Europe étant de 45 %), le déficit en matière d'infrastructures n'intervenant que de manière très marginale dans les réponses (2 % et 3 % respectivement)[16]. La variable "temps" semble cependant plus tributaire de la **perception** des individus que de la réalité. De nombreuses études soulignent ainsi que les cadres supérieurs font plus de sport que les chômeurs ou les inactifs[17]. On peut penser que des **contraintes liées aux infrastructures** (distance entre le domicile et le lieu professionnel, taux d'équipement sportif du quartier d'habitation, etc.) **et au coût d'accès** conditionnent la fréquence et même l'existence d'une activité sportive, au détriment des ménages défavorisés[18]. Les milieux populaires semblent par ailleurs moins "rentabiliser" leur temps libre pour faire du sport (ou toute autre activité de loisir)[19] que les classes sociales aisées. Signalons enfin que certains emplois peu ou pas qualifiés impliquent une dépense physique beaucoup plus importante que les emplois de "cols blancs"[20].

De manière générale, le **rapport au corps** est très différent selon les classes sociales[21]. Les motivations invoquées pour la pratique d'un sport sont, pour l'ensemble de la population française, essentiellement celles du **plaisir,** de la **santé** et de la **détente**[22] ; la sensation ou la croyance d'être actif et en forme suffisante ; et le goût de l'activité physique. Toutefois, le **niveau d'information,** ainsi que la **sensibilisation aux normes sociales** varient beaucoup d'un groupe social à un autre.

(9) *Ibidem.*

(10) INSEE (2003), Enquête "Participation culturelle et sportive".

(11) CNDS, INSEP, MÉOS, *Enquête sur la pratique physique et sportive, op. cit.*

(12) INSEE, Enquête "Participation culturelle et sportive", *op. cit.*

(13) *Ibid.* Voir aussi Muller L. (2006), "La pratique sportive en France, reflet du milieu social", *Données sociales : la société française,* INSEE, p. 657-663.

(14) Muller L. (2003), "La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel", INSEE *Première,* n° 932, novembre ; Faure J.-M. (1989), "Les «footeux» de Voutré", *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 80, p. 68-73.

(15) Ministère des Sports et ministère délégué à la Famille, rapport "Sport, adolescence et famille", 2003.

(16) Selon l'Eurobaromètre de 2009.

(17) Coulangeon P., Menger P.-M., Roharik I. (2002), "Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale", *Économie et Statistique,* n° 352-353, p. 39-55.

(18) OMS et ministère français de la Santé et des Sports (2009), *Activité physique et santé en Europe : informations au service de l'action,* Éd. de l'OMS.

(19) Coulangeon P., Lemel Y. (2009), "Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul", *Économie et Statistique,* n° 423, p. 3-30 ; Degenne A., Lebeaux M.-O., Marry C. (2002), "Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie", *Économie et Statistique,* n° 352-353, 2002, p. 81-100. Voir aussi Linder S. B. (1982), *La ressource la plus rare,* Bonnel. L'édition originale (1970) portait un titre plus évocateur : *The Harried Leisure Class,* littéralement "la classe de loisir «stressée»", en référence à Thorstein Veblen.

(20) Leino-Arjas P. *et al.* (2004), "Leisure Time, Physical Activity and Strenuousness of Work as Predicators of Physical Functioning", *Occupational and Environmental Medicine,* vol. 61, n° 12, p. 1032-1038.

(21) Boltanski L. (1971), "Les usages sociaux du corps", *Annales ESC,* vol. 26, n° 1, p. 205-233.

(22) Environ 40 % pour chacune d'entre elles, selon TNS-Sofrès en 2008.

QUELS SONT LES MÉCANISMES D'INCITATION LES PLUS SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES ATTENTES ET DES BESOINS ?

Pour lutter contre ces inégalités et promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique, les politiques d'incitation doivent trouver le juste équilibre entre la promotion de l'offre d'équipements et de services, d'une part, et les actions relevant de la sensibilisation, c'est-à-dire celles qui jouent sur le développement de la demande, d'autre part. Les contraintes croissantes qui pèsent sur l'organisation journalière des individus posent par ailleurs la question de la place que les employeurs pourraient être amenés à prendre dans cette politique globale de promotion des pratiques pour le plus grand nombre.

Agir sur l'offre : évolution des équipements et du rôle des clubs et des fédérations

En France, les pouvoirs publics, ainsi que les fédérations et les clubs sportifs s'efforcent depuis longtemps d'**adapter leur offre aux mutations de la société.**

L'accès aux équipements sportifs pour des pratiques non compétitives : le rôle des pouvoirs publics

Une condition nécessaire, quoique non suffisante, pour accroître la pratique du sport est de développer l'accès à des équipements sportifs. La France apparaît bien dotée en la matière, comme le soulignent les travaux menés par le ministère des Sports, qui recense actuellement dans un "atlas" l'offre pour six types d'équipements proportionnellement à la densité démographique[23]. Ces travaux révèlent toutefois une hétérogénéité de l'offre, voire certaines lacunes. Combler ces dernières, sur la base d'une analyse fine des attentes et des besoins locaux, ainsi que des spécificités des publics constitue en soi un moyen d'accroître les incitations sportives. Les politiques d'équipement impulsées par les pouvoirs publics sont essentiellement axées sur la pratique en club et la compétition[24]. Or de plus en plus d'activités sportives de masse se déroulant aujourd'hui en dehors de toute structure, l'enjeu, pour le ministère des Sports et les collectivités locales, en collaboration avec les fédérations sportives, est désormais d'**accompagner davantage le mouvement sportif non organisé.** Il faut tenir compte de la diversité croissante des pratiques et de la fonctionnalité des infrastructures, pour *in fine* **adapter l'offre à l'utilisation exacte qui en sera faite.** Ainsi, le modèle traditionnel et "figé" du gymnase multifonction semble obsolète en comparaison d'installations à la fois plus rationnelles, plus souples et mieux adaptées au sport récréatif (*i.e.* non compétitif) – pistes de sports urbains de glisse, par exemple. Cela suppose, entre autres, d'élargir les horaires d'accès.

Depuis 2010, l'Union européenne incite les associations à participer à l'effort national de promotion de l'activité physique pour tous. Les **fondations** qui sont créées dans certaines disciplines sportives, notamment en vue de la construction d'équipements destinés à la compétition de haut niveau (par exemple, l'Euro 2016 de football), pourraient être mises au service du sport de masse. Elles permettraient de superviser des **partenariats publics-privés** pour la réalisation, la rénovation ou la gestion d'infrastructures sportives accessibles à tous. Certaines, comme la Fondation française des jeux, ont noué un partenariat financier avec le Centre national pour le développement du sport (CNDS), afin de promouvoir la pratique sportive de publics en difficulté.

PROPOSITION 1

Les travaux de recensement des équipements sportifs par zone géographique, menés actuellement par le ministère des Sports, devront faire l'objet d'une large diffusion. Ce sera l'occasion d'une réflexion visant à développer les partenariats existants entre l'État (CNDS) et les collectivités locales (en particulier les communes qui sont les principaux financeurs des équipements), voire à associer certains partenaires privés (par le biais de fondations). Sur le plan local, cela pourra conduire à des "rattrapages" en faveur de certains territoires moins bien dotés en infrastructures.
De manière plus générale, cette démarche fournira l'occasion d'une réflexion sur l'adaptation de l'offre d'équipements à l'évolution des besoins, pour promouvoir de nouveaux modèles et de nouveaux lieux de pratique sportive.

(23) Il s'agit des terrains synthétiques, des salles omnisports, des cours de tennis couverts, des bassins de natation couverts, des terrains en accès libre et d'équipements divers (golf, patinoire, etc.).

(24) Entretien avec Richard Monnereau, conseiller spécial au cabinet de la ministre des Sports, le 14 février 2011.

Encadré 1.

Le sport, vecteur de citoyenneté ?

Le chômage des jeunes, les émeutes en banlieue et la tradition française d'éducation par le sport expliquent que celui-ci, depuis trente ans, ait été utilisé pour **"canaliser l'énergie"** des enfants, adolescents et jeunes adultes, notamment dans les quartiers difficiles, pour renforcer leur socialisation et développer chez eux des capacités utiles à une intégration professionnelle (respect des règles et des horaires, travail en équipe, intériorisation de l'effort)[25]. Les pouvoirs publics ont associé à ces politiques les associations, notamment les clubs sportifs, qui institutionnalisent le sport de rue et développent une **pratique encadrée** et contrôlée. Créé en 2006, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) renforce la collaboration de l'État, des collectivités locales et des clubs. Par l'octroi de subventions, il soutient les clubs qui favorisent l'**éducation**, la **cohésion sociale,** la lutte contre la violence, mais aussi la pratique féminine ou encore le handisport. Le CNDS œuvre à l'aménagement du territoire par le biais du co-financement d'équipements sportifs, en particulier dans les quartiers populaires (zones urbaines sensibles).

Les actions toujours plus ciblées des fédérations et des clubs

Sous l'égide de leur fédération, certains clubs **modifient ou diversifient leur offre,** afin de conquérir de nouveaux publics.

Selon une enquête TNS de 2007, seuls 7 % des sondés (âgés de 15 ans et plus) disaient faire du sport dans le cadre de compétitions officielles. Souvent, posséder une licence dans une fédération ne signifie pas que l'on fasse de la compétition, ni même que l'on soit un pratiquant assidu, mais que l'on souhaite utiliser les infrastructures disponibles, bénéficier du lien social qu'elles contribuent à créer et profiter de la couverture garantie par l'assurance liée à la licence. C'est la raison pour laquelle certaines fédérations ont délibérément choisi de mettre en place, sur l'ensemble du territoire, des **pratiques sportives non compétitives.** C'est le cas de la Fédération française d'équitation qui a développé le sport de **loisir** (poneys) et de **tourisme**. En 2010, seuls 19 % de ses adhérents possédaient une licence de compétition.

La tension entre la **tradition compétitive** et le développement du **sport récréatif** est une **caractéristique du sport français.**

Or l'offre sportive doit s'adapter aux **nouvelles disciplines** comme aux **nouveaux besoins,** notamment ceux des **seniors.** Ces derniers, de plus en plus nombreux dans les années à venir[26], vont demeurer plus actifs sur le plan sportif que les générations précédentes et auront tendance à privilégier dans ce domaine le plaisir, la détente et la convivialité.

Déjà, certains clubs sont devenus de véritables lieux de vie, dans la tradition des *clubhouses* : la famille ou l'entourage des pratiquants sont associés aux activités et des "journées découverte" sont organisées. L'exemple des journées "Rugby, plaisir, santé"[27], au cours desquelles le principe du "rugby à toucher" (sans plaquages) fait participer les parents et les amis des joueurs, sur un mode **ludique,** est à cet égard éclairant.

Encadré 2.

Lancé en 2009, **"the Good Gym"**[28] est l'initiative d'un club de **joggers britanniques,** qui permet à des sportifs amateurs de rendre visite à des personnes âgées victimes d'isolement, grâce à des parcours urbains de course adaptés. En consolidant la solidarité intergénérationnelle, le dispositif, fondé sur le volontariat, réaffirme certaines valeurs associées au sport, comme l'esprit d'équipe. Plutôt que la compétition, ce sont le lien social et la solidarité qui sont la raison d'être de ce club.

PROPOSITION 2

Faire évoluer l'offre de pratique sportive :

- **en développant, dans les clubs, des activités non compétitives et une offre de service sportif pour tous les publics (notamment les seniors) ;**
- **en s'inspirant des actions menées par le CNDS, notamment en faveur des handicapés et des femmes ;**
- **en sensibilisant les bénévoles à cette dimension (par des formations et un accompagnement professionnel) ;**
- **en assouplissant les horaires d'accès aux équipements.**

L'amélioration de l'offre pour certains publics cibles conduira ainsi à des changements bénéfiques pour tous et pourra également contribuer à faire des clubs des lieux de socialisation et de cohésion à part entière, en assurant la promotion de la dimension intergénérationnelle de la pratique sportive.

(25) Même si cela n'est pas sans limite. Voir Falcoz M., Koebel M. (dir.) (2005), *Intégration par le sport : représentations et réalités,* Paris, L'Harmattan.
(26) Selon l'INSEE, la part des plus de 60 ans dans la population française va passer de 31,5 % en 2010 à 41,3 % en 2030.
(27) Entretiens avec la Direction technique nationale de la Fédération française de rugby (FFR), le 20 janvier 2011.
(28) www.thegoodgym.org/

Par ailleurs, les fédérations et les clubs sportifs peuvent prendre en compte des enjeux sanitaires. La Fédération française de rugby a par exemple modifié les règles et le rythme des entraînements des jeunes pour lutter contre le surpoids : l'endurance est depuis 2008 privilégiée par rapport à la force physique, ce qui a permis d'accroître de manière significative la dépense énergétique des enfants et adolescents lors des matches[29].

L'aménagement de l'espace public

Au-delà de l'accès à des équipements et à des services, c'est l'aménagement de l'espace public dans son ensemble qui permet aujourd'hui de développer les pratiques sportives et l'activité physique. Plusieurs études soulignent le rôle crucial que jouent ici **les choix urbanistiques, la présence d'espaces verts ou d'aires de jeux, l'existence de pistes cyclables et de trottoirs larges, mais aussi l'accessibilité des bâtiments et des magasins,** ainsi que la sécurité des piétons et des cyclistes[30].

De fait, les métropoles prennent de plus en plus en compte les appropriations de l'espace par leurs habitants, et la nécessité d'adapter les parcours quotidiens. La Ville de Paris mise ainsi sur la qualité de l'environnement afin d'encourager les déplacements à pied et à vélo[31]. La pollution atmosphérique et les bruits liés à la circulation font l'objet d'une attention particulière (dispositifs "Paris-plage" et "Paris respire"). Selon la municipalité, la moitié des déplacements *intra muros* sont aujourd'hui effectués sans moyen motorisé. Concernant le vélo, ils auraient même doublé depuis 2000, grâce au développement du réseau cyclable et au "Vélib'". La mairie souhaite en outre veiller à la préservation de commerces de proximité diversifiés pour encourager la marche à pied.

Encadré 3.

Á **Londres,** depuis 2003, la taxe sur les voitures **(congestion charge)**, qui s'élève à environ 12 euros par jour et par véhicule, aurait entraîné une hausse de 20 % des déplacements à bicyclette dans la métropole britannique. Si l'objectif premier était la réduction du trafic automobile et de la pollution, cette augmentation de l'activité physique apparaît comme un bénéfice secondaire du dispositif[32].

Un autre exemple est la ville de Bordeaux qui a aménagé les quais de la Garonne pour la course et la marche à pied, et instauré des journées piétonnes un dimanche par mois dans une partie du centre-ville. Les grandes villes s'efforcent également de permettre la pratique de sports comme le roller ou le skate-board, par la création d'équipements spécifiques en libre accès ou par la fermeture occasionnelle de la voie publique aux voitures et aux bus.

Les espaces ruraux ne sont pas en manque d'initiatives. Le Conseil général de la Corrèze vise par exemple à favoriser l'activité physique en pleine nature des seniors et des handicapés en leur proposant des parcours de randonnée et de gymnastique adaptés, identifiés par le label "Station sports-nature".

Tous ces efforts pourraient être appuyés. Par exemple, en matière de règles d'urbanisme, les grands projets comme les villes nouvelles ou les zones d'aménagement concerté (ZAC) ne comportent pas, actuellement, d'obligation de construire des équipements de sport. Il pourrait être envisagé d'insérer dans les plans locaux d'urbanisme, par la voie légale, des clauses imposant un nombre minimum d'infrastructures sportives, proportionnellement à la population.

Enfin, si les cabinets d'architectes sont invités par les acteurs publics à faire évoluer l'aménagement de l'espace, ils n'en sont pas moins tenus de respecter des normes de sécurité, notamment en matière d'incendie, et désormais d'environnement. Une réflexion pourrait être engagée sur l'intégration, dans les projets de construction, de préoccupations liées à la pratique d'une activité physique : par exemple, le simple fait de placer les escaliers en face de la porte d'entrée des immeubles est déjà une incitation à les emprunter. La limite est bien sûr de ne pas compliquer les déplacements des personnes à mobilité réduite.

PROPOSITION 3

Rendre la ville plus accueillante aux pratiques sportives :

- **en rendant obligatoire la construction d'équipements sportifs ou de dispositifs d'incitation à l'activité physique dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) lorsque les projets sont d'une certaine ampleur. Par exemple, des parcours de jogging aménagés, visibilisés et protégés pourraient être expérimentés ;**
- **en insérant des modules de sensibilisation ou de formation dans les écoles d'urbanisme et d'architecture.**

(29) Document interne à la FFR.

(30) Humpel N., Leslie E., Owen N. (2002), "Environmental Factors Associated with Adults' Participation in Physical Activity: a Review", *American Journal of Preventive Medicine,* 22(3), p. 188-199 ; Foster C., Hillsdon M. (2004), "Changing the Environment to Promote Health-Enhancing Physical Activity", *Journal of Sports Sciences,* n° 22, p. 755-769.

(31) Entretien avec Bruno Gouyette, responsable de la mission Espace public, culture et pratiques partagées à la Ville de Paris, le 24 janvier 2011.

(32) www.tfl.gov.uk

Agir sur la demande : l'exemple de la santé publique

Si les pouvoirs publics ont depuis longtemps investi le champ des équipements et du soutien aux clubs, on constate aujourd'hui une tendance croissante à agir sur les comportements, c'est-à-dire sur la demande, en matière de sport et d'activité physique. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé.

La fonction préventive de l'activité physique

Les liens entre l'activité physique et la santé sont établis depuis longtemps. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 10 % des décès prématurés (et jusqu'à 25 % des cancers du sein et du colon) pourraient être évités en Europe si un niveau minimal d'activité physique était atteint par la population.

Une expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) recense ainsi les **nombreux bienfaits de l'activité physique ou sportive en matière de santé,** dans la prévention aussi bien de l'obésité que des accidents cardio-vasculaires et des troubles cognitifs et psychologiques(33).

Or, selon l'OMS, l'utilisation de la voiture a augmenté de 150 % depuis 1970 dans les pays européens(34). En outre, au cours du XXe siècle, le nombre d'emplois sédentaires aurait plus que doublé. L'OMS incite donc à la pratique d'"au moins 30 minutes d'un exercice régulier d'intensité modérée presque tous les jours de la semaine"(35). L'OCDE encourage elle aussi les États à promouvoir l'activité physique(36) et insiste sur l'information, l'éducation et les adaptations du cadre de vie.

L'État français suit les recommandations de ces organismes internationaux et associe étroitement santé et activité physique. C'est ainsi que la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète, du surpoids et de l'obésité, en particulier infantile, du cancer ou de la dépression intègre l'encouragement à la pratique d'une activité physique régulière et modérée.

Lancée à l'automne 2010, la **campagne de communication** fondée sur le slogan "Bouger 30 minutes par jour, c'est facile !" fait suite à celle alliant nutrition et activité physique (www.mangerbouger.fr). Elle se veut éducative et se décline au niveau national (affiches, spots télévisés) et au niveau local *via* une signalétique urbaine qui précise le temps estimé pour rejoindre à pied certaines destinations, par exemple depuis les gares. Pour l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPÉS), "il s'agit, par un dispositif simple et accessible, de démontrer au plus grand nombre que l'activité physique est à la portée de tous. Chacun peut, en effet, effectuer trois trajets de 10 minutes à pied dans sa journée"(37).

Exemple de signalétique urbaine



Source : INPÉS, 2010

Encadré 4.

En 2009, à **Londres,** une initiative émanant d'un organisme sportif privé et de la municipalité, baptisée **" Step2get",** visait à encourager les enfants à se rendre à l'école à pied. Ils devaient valider leur parcours sur des bornes présentes tout au long du trajet. Plus ils marchaient, plus ils gagnaient de points pour des places de cinéma ou des bons d'achat. Ils pouvaient également comparer leurs performances sur Internet. Le nombre d'enfants ayant choisi la marche pour aller à l'école aurait ainsi augmenté de 18 %.
Co-organisée, de 2003 à 2004, par des instituts de recherche sur la santé et la marque Kellogg's, la campagne nationale **"Canada on the move"** visait à promouvoir la marche à pied dans la population adulte. La diffusion de messages sanitaires s'est accompagnée de la distribution (dans les paquets de céréales) d'un podomètre permettant de contrôler soi-même le nombre de pas effectués chaque jour. En 2004, les 11 % de Canadiens ayant déclaré posséder un podomètre et connaître cette campagne étaient trois fois plus nombreux que l'ensemble de la population à atteindre les recommandations d'activité physique (soit une heure de marche quotidienne).
Mais peut-être étaient-ils, au départ, plus intéressés par le sport que la moyenne.

(33) INSERM (2008), *Activité physique. Contextes et effets sur la santé*. Voir aussi les actes du colloque "Le sport pour la santé", Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports d'Île-de-France, Centre régional olympique et sportif d'Île-de-France, Comité régional d'éducation pour la santé d'Île-de-France, 3 février 2007.
(34) www.euro.who.int/InformationSources/Publications/Catalogue/20070914_1
(35) www.who.int/dietphysicalactivity/en/
(36) www.oecd.org/dataoecd/31/23/46407986.pdf
(37) http://www.inpes.sante.fr/

L'attention des pouvoirs publics pour l'activité physique a parfois été interprétée comme un "pouvoir normatif et moral" de contrôle ou d'infantilisation des individus – d'où des accusations d'hygiénisme, de stigmatisation de certaines populations et d'intrusion dans la vie privée[38].

Du reste, plusieurs études révèlent que "les informations relatives à l'utilité de l'activité physique n'entraînent pas une modification des comportements"[39]. En 2007, l'évaluation par l'INPÉS de la campagne "mangerbouger.fr" montrait que les messages véhiculés étaient bien reconnus et mémorisés par plus de 8 Français sur 10, mais peu suivis d'effets. Cette communication serait efficace auprès des **populations déjà sensibilisées** (femmes, classes aisées) mais peinerait à atteindre les publics les plus concernés (personnes en surpoids, familles défavorisées). Les campagnes pourraient même avoir sur ces derniers des **effets contreproductifs** résultant d'une frustration, d'un manque d'informations ou d'une mauvaise compréhension[40].

Ces éléments conduisent à penser que la dimension prescriptive de l'activité physique doit céder le pas à des dispositifs insistant sur la notion de plaisir.

Encadré 5.

Depuis les années 1980, de nombreux travaux scientifiques ont prouvé que la sensation de plaisir ressentie après une activité physique était principalement due aux **endorphines.** La libération de ces molécules contribue à la sensation de bien-être après le sport mais également à l'envie de renouveler l'expérience. Ces effets semblent fortement liés à l'intensité et à la durée de l'exercice, mais aussi à sa nature. On estime que la quantité d'endorphines, chez l'homme, peut atteindre cinq fois les valeurs de repos, 30 à 45 minutes après l'arrêt de l'effort. Pour un effet maximal, il faut privilégier les sports d'endurance, comme le jogging ou le vélo.

PROPOSITION 4

Pour la population générale, les actions de communication incitant à la pratique d'une activité physique régulière doivent privilégier le plaisir et le bien-être sur la contrainte ou la culpabilité.

Le sport comme remède ?

Au-delà de cette approche préventive se pose avec une acuité croissante la question de l'intégration de l'activité physique au traitement même de certaines pathologies.

L'Union européenne insiste ainsi désormais sur l'objectif d'amélioration de la santé par l'activité physique, en particulier pour les seniors, ce qui permettrait aussi de diminuer les contraintes pesant sur les systèmes de soins[41].

Il est aujourd'hui établi que, dans certaines maladies comme les maladies cardio-vasculaires, certaines formes d'obésité ou Alzheimer[42], l'activité physique **améliore les symptômes, les effets physiologiques,** les aptitudes cardio-respiratoires, mais aussi l'état **psychologique,** pendant et après le traitement[43]. Dans certains protocoles de traitement du cancer, elle **limiterait même le risque de récidive**[44].

En 2008, une commission chargée du Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive, présidée par le Professeur Toussaint, a notamment proposé de créer un **métier de préparateur physique pour les maladies chroniques, en milieu hospitalier**[45].

Aujourd'hui, il s'agit de déterminer dans quelle mesure l'activité physique peut être intégrée aux préconisations, voire aux **prescriptions établies en médecine de ville.**

Plusieurs **freins** peuvent être identifiés, notamment la **"culture allopathe"** et les interrogations de la **recherche médicale** sur le caractère indiscutable de la capacité de l'activité physique à égaler la performance des traitements médicamenteux. Dans un tel contexte, les autorités médicales françaises sont encore **réticentes à promouvoir le remplacement d'une partie des traitements par la pratique sportive**[46], et l'on peut aisément comprendre les motivations de cette prudence.

Pour autant, les perspectives sont prometteuses. Une étude menée par le Professeur Lonsdorfer démontre que l'activité physique chez les seniors donne de très bons résultats à court terme dans le traitement de certaines maladies. Il a mis en place, en 2004, une **consultation de l'aptitude physique du senior** (CAPS) qui inclut une

(38) Arnaud L., Augustin J.-P. (2008), "L'État et le sport : construction et transformation d'un service public", *in* Arnaud P., Attali M., Saint-Martin J. (dir.), *Le sport en France,* Paris, La Documentation française, p. 70.
(39) OMS et ministère français de la Santé et des Sports, *Activité physique et santé en Europe : informations au service de l'action, op. cit.,* p. 2.
(40) Sauneron S., Gimbert V., Oullier O. (2010), "Repenser les stratégies informatives et éducatives de lutte contre l'obésité", *in* Centre d'analyse stratégique, *Nouvelles approches de la prévention en santé publique,* Paris, La Documentation française, Rapports et documents, n° 25.
(41) Recommandations du groupe de travail de l'Union européenne "Sport et Santé", 2008.
(42) "Une étude unique au monde sur la prévention d'Alzheimer au CHU de Toulouse", *Le Monde,* 1er mars 2011.
(43) Mock V. *et al.* (1997), "Effects of Exercise on Fatigue, Physical Functioning, and Emotional Distress during Radiation Therapy for Breast Cancer", *Oncol Nurs Forum,* n° 24, p. 991-1000 ; Schmitz K.H *et al.* (2005), "Controlled Physical Activity Trials in Cancer Survivors: a Systematic Review and Meta-analysis", *Cancer Epidemiology Biomarkers and Prevention,* n° 14, p. 1588-1595.
(44) Bouillet T. (2008), "Apport de l'exercice physique en pratique cancérologique : soins de support, traitement, prophylaxie ?", *Oncologie,* n° 10, 2008, p. 1-6.
(45) Toussaint J.-F. (2008), "Retrouver sa liberté de mouvement", Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive, ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.
(46) INSERM, *Activité physique. Contextes et effets sur la santé, op. cit.*

consultation médicale, une évaluation physiologique de son aptitude physique (tests d'effort), l'élaboration d'un programme d'entraînement personnalisé et une orientation vers des **associations labellisées** pour superviser la poursuite régulière d'une activité physique – associations dont le **financement** est **assuré par les mutuelles**[47].

La Haute Autorité de santé (HAS) mène actuellement des travaux sur les alternatives possibles aux traitements allopathiques, en portant une attention toute particulière aux perspectives offertes par la promotion de l'activité physique[48].

PROPOSITION 5

Lancer un programme de définition des bonnes pratiques en médecine de ville permettant d'intégrer l'activité physique dans le traitement de certaines pathologies :

- **en initiant un programme de recherche en vue d'identifier les pratiques vertueuses et sécurisantes pour les professionnels de santé ;**
- **en autorisant la prescription d'activité physique dans les ordonnances médicales, afin d'en souligner la plus-value effective aux yeux des patients ;**
- **en intégrant les perspectives offertes par l'activité physique dans la formation initiale et continue des professionnels de santé.**

De manière générale, toute évolution des pratiques en la matière devra faire l'objet de concertations entre l'assureur public et les professionnels de santé.

Quelle place pour le monde professionnel dans le développement du sport et de l'activité physique ?

L'action des pouvoirs publics tant sur l'offre que sur la demande d'activité physique et sportive se heurte de plus en plus aux **contraintes temporelles et organisationnelles quotidiennes des usagers.** Cela conduit à s'interroger sur le rôle que peut jouer le monde du travail dans la promotion de l'activité physique et sportive. Cette préoccupation rencontre celle des entreprises, de plus en plus nombreuses à réfléchir sur les liens entre bien-être, santé et performance des salariés.

L'introduction récente du vocabulaire sportif dans le monde social et économique ("coaching", "staff", etc.) témoigne du fait que "la pratique sportive facilite l'adaptation à la **société compétitive,** à ses cadences, à son organisation"[49]. Le paternalisme sportif du XIX^e^ siècle a laissé place, au cours du XX^e^ siècle, au sport corporatif, puis aux impératifs de **gestion des hommes** *via* des principes en partie issus du monde du sport[50]. Depuis quelques années, un mode de management, né dans les entreprises du secteur des nouvelles technologies, vise à améliorer tant le **bien-être des employés** que leur **productivité** et la **compétition,** et à construire une image collective de **dynamisme.**

Les **clubs sportifs** se sont ainsi multipliés sur le lieu de travail et proposent une très large gamme d'activités que les employés sont libres de pratiquer ou pas. De telles infrastructures font encore peu d'adeptes (moins de 10 % des salariés français sont membres du club de leur entreprise, lorsqu'il existe)[51]. Il en va de même des **compétitions inter-entreprises,** qui existent depuis le XIX^e^ siècle, et concernent majoritairement des individus qui pratiquent par ailleurs un sport en dehors de leur lieu de travail. La Fédération française du sport en entreprise s'inscrit dans cette tradition en co-organisant près de 200 événements sportifs nationaux, régionaux ou départementaux. Aujourd'hui, environ 1 600 clubs d'entreprise y sont affiliés.

Encadré 6.

Créé en 2003 en **Australie,** le **"Global Corporate Challenge"**[52] est une compétition inter-entreprises de 16 semaines. Il s'agit de comptabiliser la distance parcourue à pied, à la nage ou à bicyclette par les 300 000 participants, issus de 1 200 entreprises dans 65 pays du monde. Selon un sondage de 2010, 94 % des participants déclaraient vouloir continuer une activité physique d'une intensité comparable après l'opération, et 80 % estimaient que cette dernière avait amélioré leur état de santé.

En outre, de nouvelles activités sont mises en place depuis une dizaine d'années. De plus en plus d'entreprises proposent à leurs employés des **prestations** sportives davantage **incitatives et personnalisées.** Le sport est vu et présenté comme un outil conjoint de prévention

(47) Lonsdorfer J. (2010), *La consultation de l'aptitude physique du senior,* Presses de l'EHESP.
(48) HAS, travaux à paraître en 2011.
(49) Caillat M. (1989), *L'idéologie du sport en France,* Montreuil, Ed. de la Passion, p. 117. Voir aussi Ehrenberg A. (1991), *Le culte de la performance,* Paris, Calmann-Lévy.
(50) Barbusse B. (2002), "Sport et entreprise : des logiques convergentes ?", *L'année sociologique,* 52-2, p. 391-415. ; Defrance J. (1987), *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes. 1770-1914*, Presses universitaires de Rennes ; Breuil X. (2010), "Sports, loisirs et représentations corporelles au sein des clubs d'entreprise : étude comparée de la Société Générale et des usines Renault", *Revue STAPS,* n° 87/1, p. 69-78.
(51) Pierre J., "Le recours au sport chez Adidas. Effets des discours et des pratiques managériales sur l'implication des cadres", *Revue STAPS,* 2006/2, n° 74, p. 69-84.
(52) www.gettheworldmoving.com/

sanitaire (lutte contre le stress, la fatigue et l'absentéisme), de lien social et d'amélioration de la performance professionnelle. Des prestataires de services, notamment de **coaching,** proposent des formules diversifiées : ateliers (éveil musculaire de 30 minutes chaque matin, etc.), cours collectifs ou individuels (surtout pour les cadres), mais aussi programmes sportifs et diététiques personnalisés sur Internet. Ces programmes, généralement facultatifs, tendent à devenir **très fortement incitatifs,** voire obligatoires, par exemple lors des séminaires d'entreprises. Dans certains pays, ils visent explicitement à améliorer la productivité des salariés et s'adressent donc à des catégories spécifiques parmi les employés les plus vulnérables sur le plan de la santé (encadré 7).

Encadré 7.

En **Finlande,** des programmes ministériels de valorisation de l'activité physique des **seniors** actifs ont été mis en place dans les entreprises, dans la seconde moitié des années 1990. Dans un pays qui cherche à faire travailler le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles les plus de 50 ans, ces politiques de "vieillissement actif" ont contribué à faire passer le taux d'emploi des 55-64 ans de 35,6 % à 55 %, entre 1996 et 2008. Le nombre de congés maladie aurait diminué de plus de la moitié dans cette population, et l'âge moyen du départ à la retraite aurait reculé de 59 à 62 ans ; la pratique sportive obligatoire en entreprise y a probablement contribué. Le temps de travail est aménagé en conséquence et certaines sociétés ont mis en place des salles de sport et des coaches sportifs spécialement pour leurs salariés de plus de 55 ans.

Le monde professionnel peut-il néanmoins faire évoluer les habitudes quotidiennes de ses employés, sans les contraindre, ni se montrer trop intrusif ? Si les pouvoirs publics venaient à s'appuyer davantage sur le monde professionnel pour développer les pratiques sportives, il leur faudrait tenir compte de la grande hétérogénéité des contextes. Les aménagements horaires ou spatiaux effectués par certaines grandes entreprises sont moins faciles à mettre en place dans les très petites structures. En tout état de cause, l'investissement des entreprises dans la pratique sportive est complexe, ambigu et inégal. Il est surtout mal connu.

PROPOSITION 6

Conduire, en lien avec les organisations patronales et syndicales, une étude relative aux bénéfices de l'activité sportive sur le bien-être et la santé des salariés en entreprise.

Recenser les dispositifs incitatifs existants sur le lieu de travail, et en évaluer l'efficacité : ont-ils permis d'accroître véritablement la pratique globale de l'activité physique et sportive de leurs bénéficiaires ? Quelle est l'opportunité, pour les pouvoirs publics, de créer les conditions de la promotion du sport en entreprise (notamment pour les femmes qui, soumises à des contraintes de temps et d'organisation, tendent à avoir moins de temps à consacrer au sport que les hommes) ?

CONCLUSION

Les campagnes et opérations de promotion de l'activité physique ou sportive, pour être efficaces, doivent cibler les personnes les plus vulnérables ou les moins enclines à rompre avec la sédentarité. Il leur faut conjointement tenir compte de l'évolution des modes de vie et de travail, des disparités territoriales, et des obstacles à lever en termes d'information, de motivation et de représentations, qui varient considérablement selon les groupes sociaux. Enfin, la responsabilité individuelle, inhérente aux sociétés démocratiques, ne doit pas être sous-estimée, le sport de masse devant rester, avant tout, un espace de liberté[53].

Avril 2011 n°217 LA NOTE D'ANALYSE

Marie-Cécile Naves,
département Questions sociales

(53) Remerciements : Yves Ajac (directeur technique national adjoint de la FFR), Raymond-Max Aubert et Lucien Marciano (président et secrétaire général du Conseil national pour le développement du sport), Jean-Louis Boujon (Comité national olympique du sport français), Anthony Choumert (président d'Anchor), la direction Jeunesse et sports de la Ville de Bordeaux, Bruno Gouyette (mission Espace public, culture et pratiques partagées à la Ville de Paris), David Lacoste (entraîneur et animateur sportif), Fanny Le Mancq (sociologue du sport à l'École normale supérieure), Pascal Marry (écuyer et professeur d'équitation), Stéphane Milgram (Conseil général de la Corrèze), Richard Monnereau (conseiller de la ministre des Sports), Julien Piscione (FFR), Mathias Poursine (directeur général du Stade Français-Paris), Christèle Ré et Mathieu Voisin (architectes), Bénédicte Rouby (Institut du judo), Catherine Rumeau-Pichon (HAS), Esteban Teixeira (FFF), Aymeric Vincent (DRH adjoint de Sogedif) et Jean-Philippe Vinquant (Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie).

DERNIÈRES PUBLICATIONS À CONSULTER

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Notes d'analyse :

N° 216 ■ **"Nudges verts" : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques** (mars 2011)

N° 215 ■ **Les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe** (mars 2011)

N° 213 ■ **De Kyoto à Durban : l'invention d'une nouvelle coopération climatique** (février 2011)

Notes de synthèse :

N° 214 ■ **Tendances de l'emploi public : où en est-on ?** (février 2011)

N° 212 ■ **Pour une politique de consommation durable en France** (janvier 2011)

Centre d'analyse stratégique

La Note d'analyse n° 217 - avril 2011 est une publication du Centre d'analyse stratégique
Directeur de la publication : Vincent Chriqui, directeur général
Directeur de la rédaction : Pierre-François Mourier, directeur général adjoint
Secrétaire de rédaction : Delphine Gorges
Service éditorial : Olivier de Broca
Impression : Centre d'analyse stratégique
Dépôt légal : avril 2011
N° ISSN : 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr